



# Communiqué

Date : 06.09.2017

---

## Le Conseil fédéral entend continuer à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires

**Le 6 septembre, le Conseil fédéral a adopté le plan d'action visant la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Les risques devront être divisés par deux et les alternatives à la protection phytosanitaire chimique seront encouragées. Le Conseil fédéral fixe des objectifs clairs dans ce plan d'action, qui seront atteints en développant les mesures existantes et en introduisant de nouvelles. Le plan d'action permet à l'agriculture suisse de se positionner dans la production durable de denrées alimentaires.**

La Confédération entend réduire de moitié les risques qu'impliquent actuellement les produits phytosanitaires (PPh). Le plan d'action adopté par le Conseil fédéral fixe des objectifs précis en la matière. Ainsi, les apports de produits phytosanitaires dans les eaux seront considérablement réduits et les PPh à lente dégradation dans le sol devront être utilisés avec parcimonie. Un recours accru à des technologies modernes telles que les robots et les drones permettra de réduire l'application de PPh et leurs émissions. Des stratégies alternatives efficaces, qui incluent la sélection de variétés résistantes, seront développées pour assurer la protection phytosanitaire des cultures et des récoltes.

Aujourd'hui, de nombreuses mesures sont déjà mises en œuvre afin de réduire les risques induits par les PPh et leur utilisation. Toutefois, elles ne suffisent pas à atteindre les buts fixés. En matière de protection des eaux, des prescriptions d'application plus strictes diminueront le ruissellement des PPh. L'emploi de pulvérisateurs modernes et le recours au désherbage mécanique favoriseront un traitement des cultures ciblé et à faibles émissions. Les utilisateurs pourront se tenir régulièrement au courant des nouvelles connaissances et de l'emploi correct des PPh grâce à des cours de formation continue et à des conseils. Les informations sur les risques et l'utilisation des PPh destinées aux utilisateurs et à la population seront améliorées.

À l'heure actuelle, il n'est pas possible de renoncer intégralement aux PPh. Les cultures et les récoltes doivent être protégées des maladies, des ravageurs et des plantes adventices concurrentes autant dans la production intégrée que dans la production biologique. Sans protection phytosanitaire, l'agriculture suisse ne pourrait pas produire autant de denrées alimentaires. Les exigences de qualité sont aujourd'hui très élevées en ce qui concerne les fruits, les légumes et les fleurs, et les producteurs n'ont souvent pas d'autre choix que de protéger leurs cultures et leurs récoltes au moyen de PPh pour garantir leur qualité. Les

consommateurs peuvent participer à l'effort de réduction du recours aux PPh en se montrant plus tolérants par rapport à la qualité ou à l'esthétique des produits et en veillant à acheter des fruits et du vin de cépages plus résistants.

Le plan d'action sera adapté aux nouvelles connaissances. Grâce à l'intensification de la recherche de possibilités alternatives de protection phytosanitaire et de techniques d'application précises, il sera possible de réduire encore davantage les risques à moyen et à long termes. Les résultats des divers programmes d'observation de l'environnement permettront de témoigner de l'efficacité des mesures. Dans six ans, un premier rapport tirera le bilan des progrès accomplis et définira les adaptations à apporter aux mesures.

**Renseignements :**

Eva Reinhard, directrice suppléante OFAG, tél. +41 58 462 25 03

Franziska Schwarz, sous-directrice OFEV, tél. +41 58 462 63 78

Michael Beer, sous-directeur OSAV, tél. +41 58 463 78 98

Pascal Richoz, direction SECO, tél. +41 58 462 29 60

**Département responsable :** DEFR